



majorite pour travaux motorisation portail

Par **stephlou**, le **20/09/2010** à **15:43**

Bonjour

notre copro horizontale pavillonaire devait etre équipé d'un portail motorisé avec interphone par le promoteur. Le portail, le cablage et l'interphone ont été posé mais jamais le moteur depuis 2002.

Un copropriétaire souhaite inscrire une résolution pour motoriser le portail avec bip uniquement pour diminuer le cout. Le portail serait ouvert de 6h00 à 20h00. de 20h00 à 6h00, le fonctionnement avec bip obligerait ls copropriétaires (certains habitent à plus de 250 metres du portail) à se déplacer à proximité du portail pour l'ouvrir et le refermer à chaque visite. Nos visiteurs devront être également équipés de telephone portables pour nous prévenir de leur arrivée.

A Quelle majorité doit-on voter cette résolution? 24 car portail existant (aujourd'hui il n'y a pas de serrure installée), 25-n (sécurité des biens et personnes) ou 26 (modalités d'ouverture de la résidence)

Merci